

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/03/2020

Elections municipales 2020

Déplacement du bureau de vote n°74 dans le 20ème arrondissement de Paris

En application de l'article R. 40 du code électoral, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a pris ce jour un arrêté modifiant la localisation du bureau de vote n°74, situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris.

Ce bureau, initialement situé au sein d'une résidence pour personnes âgées du Centre social de la Ville de Paris (33 rue Piat, 75020 Paris) se tiendra pour les deux tours des élections municipales du 15 et 22 mars au **17 rue des Envierges, 75020 Paris**, à moins de 5 minutes à pied du précédent emplacement.

Cette décision est rendue indispensable par la nécessité de prévention des risques sanitaires pouvant peser sur le public fragile que sont les personnes âgées face au Covid-19.

➤ Retrouvez [ici](#) le lien vers l'arrêté.

Contact presse

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)